# ANNEXE 6



## **Centrale Eolienne VENTS DE LOIRE**

Communes de Saint-Quentin-sur Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye (58)



**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE** 

**COMPLEMENTS AU MEMOIRE EN REPONSE** 

18 AOÛT 2017

# Préambule

Suite au rendez-vous fixé pour la remise du mémoire en réponse au PV de synthèse réalisé dans le cadre de l'enquête publique sur le projet « Vents de Loire », la commission d'enquête a souhaité que certains compléments de réponse puissent être apportés. Ce mémoire a pour objectif de répondre à ces demandes.

# Sommaire

1-	REPONSE AUX AVIS FORMULES PAR L'INAO ET LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE	
L'ALIMENTATION		
•		,
2-	PHOTOMONTAGE COMPLEMENTAIRE REALISE DEPLIES LE RELVEDERE DE SAINT-ANDELAIN	· ·

# 1- Réponse aux avis formulés par l'INAO et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Extrait de l'avis émis par le Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), daté du 4 mai 2017 :

[...] avis favorable au projet sous réserve d'un recul plus important par rapport à l'aire délimitée de l'AOC « Pouilly Fumé » et « Pouilly sur Loire »

En effet, compte tenu de la hauteur des dispositifs prévus, pouvant aller jusqu'à 180 mètres, et de la forte covisibilité liée à une confrontation coteau viticole/projet d'éoliennes trop proche, l'impact paysager de telles installations peut porter atteinte à l'image des appellations concernées.

### Extrait de l'avis émis par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reçu le 6 juin 2017 :

L'examen du dossier montre que les éoliennes sont visibles quelle que soit la position où l'on se place. A St Laurent l'Abbaye, l'éolienne est localisée à environ 1km du vignoble. L'impact paysager de telles installations peut dès lors porter atteinte à l'image des appellations concernées.

Par conséquent, après consultation de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, j'émets un avis favorable sous réserve du recul plus important du projet par rapport à l'aire délimitée de l'AOC « Pouilly Fumé » et « Pouilly sur Loire »

En ce qui concerne le recul souhaité, RES rappelle que la méthodologie de choix d'un site suit un processus complexe pour tenir compte des différents enjeux sur l'aire d'étude :

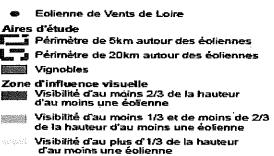
- Les objectifs locaux en matière de transition énergétique pour la région Bourgogne et le département de la Nièvre ;
- Le respect des contraintes techniques et règlementaires : distance de 500m aux habitations,
- La distance de recul vis-à-vis des servitudes techniques (routes et faisceaux hertziens);
- Le gisement de vent, suffisant à 100m pour garantir une production d'électricité verte ;
- Le respect des contraintes d'implantation vis-à-vis de la topographie : en effet, le vaste plateau agricole ne nécessitant pas de défrichement, est un site particulièrement adapté pour l'éolien;
- L'analyse des enjeux environnementaux, notamment au regard de l'activité des chiroptères et des oiseaux ;
- L'implantation en fonction de l'adhésion des communes d'accueil du projet.

Sur cette aire d'étude, plusieurs variantes d'implantations (16 éoliennes) sont étudiées avant d'aboutir à une variante finale (8 éoliennes) qui est retenue pour la phase d'instruction. Cette variante finale respecte l'analyse des grands enjeux du secteur, et permet de proposé un projet adapté au territoire et à ses enjeux, dans le respect de la règlementation. Dans ce contexte, RES n'est pas en mesure de procéder au recul souhaité.

Suite à l'émission de l'avis de l'INAO daté du 4 mai 2017, RES a décidé d'organiser une rencontre avec l'INAO de Dijon le 6 juillet dernier, en proposant une visite de terrain sur le site des Portes de la Côte d'Or, parc éolien de 27 machines situées à proximité immédiate des Climats de Bourgogne pour expliciter cette démarche par un cas concret.

Par ailleurs, afin d'apporter une nouvelle grille de lecture, RES a réalisé une carte complémentaire dans le cadre du mémoire en réponse remis le 11/08/2017 afin de mieux rendre compte de l'inter visibilité entre le futur parc éolien et les vignobles de Sancerres et Pouilly Fumé.



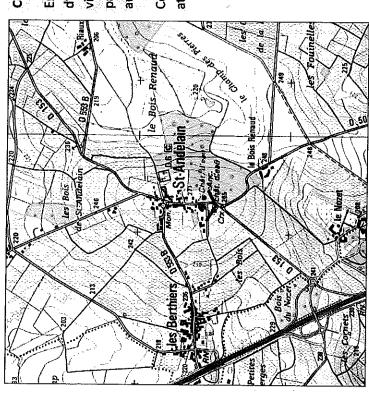


Depuis le Val de Loire, il n'existe que très peu de zones de visibilité du projet éolien de Vents de Loire et lorsque celles-ci sont présentes, la vue concernera le tiers supérieur des éoliennes soit uniquement la vision possible de la nacelle et d'une pâle. L'impact du projet depuis la Loire et ses abords serait donc faible.

Depuis les coteaux viticoles Est du Val de Loire, il n'y aura que peu de visibilité sur le projet éolien (avec tout au plus, selon les points de vue la visibilité de 2/3 de la hauteur des éoliennes), l'itinéraire de la route des vins à Pouilly-sur-Loire est exempt de vue sur le parc éolien, tout comme la ville patrimoniale de la Charité sur Loire, de fort attrait touristique.

Concernant les vignobles du Pouilly Fumé seulement 30% du vignoble se tiendra en position d'inter visibilité avec le parc éolien. De plus, il existe une partie non négligeable du vignoble pour laquelle la vue sur le parc sera insignifiante puisque seul le tiers supérieur d'au moins une éolienne ne sera visible (zone en vert clair + orange).

# 2- Photomontage complémentaire réalisé depuis le belvédère de Saint-Andelain



# Commentaires paysagers

En sortie de hameau en direction de la A77, le belvédère aménagé de l'ancien château d'eau de Saint-Andelain offre une vue privilégiée du panorama du Val de Loire et de l'aire viticole de Pouilly. Le projet éolien et le parc éolien de Pougny se situent à l'opposé du panorama principal. La visibilité des parcs éoliens est nulle grâce au masque végétal autour du nouveau château d'eau de Saint-Andelain,

Ce point de vue permet d'apprécier l'absence d'impact visuel depuis la principale attraction touristique paysagère de l'aire viticole de Pouilly.





.

•

.

.

.